



Cinquante-deuxième session
Point 20 b) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis par l'ONU :
assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Actions entreprises à la suite des cyclones et des inondations à Madagascar

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. On trouvera ici le rapport que le Conseil économique et social a demandé au Secrétaire général dans sa résolution 1994/36 du 29 juillet 1994. Le Conseil avait alors reçu un premier rapport sur l'assistance d'urgence que la communauté internationale, répondant à l'appel lancé par l'Assemblée générale (résolution 48/234 du 14 février 1994), avait fourni pour aider Madagascar à remédier aux dégâts causés par les inondations et les typhons que l'île avait subis¹.

2. Le Conseil économique et social, dans la résolution 1994/36 précitée, a prié le Secrétaire général de procéder, avec le concours des organismes des Nations Unies, à une nouvelle évaluation des dégâts provoqués par ces typhons et inondations et de déterminer les répercussions à moyen et à long terme de ces catastrophes sur l'économie nationale, en présentant les indications susceptibles d'encourager une assistance internationale concertée. Le Conseil a aussi demandé que les mesures nécessaires soient prises pour aider le Gouvernement malgache à préparer un programme de reconstruction et remise en état dans les régions et secteurs éprouvés. On trouvera dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/50/292-E/1995/115) un résumé de ce qui a déjà été fait. Par la suite, l'Assemblée générale a demandé de

poursuivre les efforts et prié le Secrétaire général de l'informer de ce qui aurait été réalisé (résolution 50/58 I du 20 décembre 1995).

3. Depuis 1994, Madagascar a encore été dévastée par des catastrophes naturelles, en particulier des typhons. La communauté internationale a aidé le Gouvernement à assurer les secours et à entreprendre le travail de reconstruction absolument indispensable. On trouvera ci-après un exposé de ce qui a été fait ou est en train de se faire, avec un rappel de quelques-unes des difficultés qui restent à résoudre.

II. Mesures prises

A. Secours à la suite des typhons, inondations et invasions de criquets pèlerins

4. La communauté internationale a généreusement assisté le Gouvernement malgache pour qu'il puisse remédier aux dégâts causés par les typhons, les inondations et les invasions de criquets pèlerins qui se sont encore produits depuis 1994. C'est ainsi que le Gouvernement japonais a fait en 1995 un don de 2 667 000 dollars pour financer l'achat de riz destiné

aux personnes éprouvées par les diverses catastrophes et pour que l'île puisse mieux assurer sa sécurité alimentaire, que le Fonds européen de développement a versé 1,27 million de dollars pour l'achat de vivres à distribuer aux victimes des catastrophes, et que la Suisse, par l'intermédiaire de Caritas, a fait don d'une somme de 734 000 dollars devant servir à acheter des vivres sur place et à les distribuer gratuitement aux personnes réfugiées dans les centres d'accueil ou d'aide sociale provisoirement établis et aux autres personnes éprouvées dans la population.

5. Un appel d'urgence lancé par le Secrétariat de l'ONU (Département des affaires humanitaires) immédiatement après les typhons Daisy et Geralda de 1994, accompagné d'un exposé de la situation, a permis de recueillir des dons en espèces et en nature représentant au total 10 556 000 dollars. Un certain nombre de pays donateurs (Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Japon, Luxembourg, États fédérés de Micronésie, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse) ont procédé, comme ils l'ont fait savoir au Département des affaires humanitaires, par la voie bilatérale. La Commission européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont eux aussi assisté Madagascar. Le Département lui-même a fait don de 30 000 dollars à titre d'aide d'urgence.

6. Madagascar a aussi reçu l'aide de plusieurs organisations non gouvernementales, notamment les Croix-Rouge américaine, japonaise, monégasque, néerlandaise et britannique (procédant généralement par le canal de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) et Caritas-Allemagne.

7. À la suite du typhon Bonita qui a ravagé en mars 1996 la région centrale de la côte est, les donateurs ont répondu à l'appel du Département des affaires humanitaires par des dons représentant au total 445 462 dollars, dont l'essentiel était fourni par l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et la Commission européenne. Un don supplémentaire de 30 000 dollars versé par le Département à titre d'aide d'urgence, a servi à financer le Centre de récupération nutritionnelle intensive mis en place à Foulpointe à l'intention des victimes des cyclones.

8. Le typhon Gretelle qui s'est abattu en janvier 1997 a de même suscité des dons, en espèces et en nature, de diverses sources (Allemagne, Autriche, Chine, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Maurice, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Union européenne, Nippon Foundation, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-

Rouge), qui ont été versés par la voie bilatérale ou multilatérale. Le montant total des apports d'aide portés à la connaissance du Département des affaires humanitaires s'établissait à 880 168 dollars. Le Bureau du PNUD à Madagascar a aussi fourni 200 000 dollars pour les secours et plusieurs organismes multilatéraux (Fonds des Nations Unies pour la population, PAM, FAO, OMS, UNICEF), de même que des organisations non gouvernementales (notamment Agence adventiste internationale de secours et de développement, CARE International, Médecins sans frontières-France, Caritas, Service de secours catholique, Médecins du monde, Secouristes sans frontières, Hélimission), ont eux aussi assuré des apports importants.

9. Le Royaume-Uni, l'Allemagne et le PNUD ont consenti une aide généreuse pour que Madagascar puisse circonscrire l'invasion de criquets pèlerins de mai 1997, fournissant une assistance technique et du matériel d'une valeur de 276 215 dollars.

B. Renforcement de l'infrastructure de protection du pays

Appui technique des Nations Unies

10. La FAO a versé à Madagascar en 1994, à titre de coopération technique, 48 000 dollars pour financer une évaluation, réalisée avec le PAM, des dégâts causés dans la production vivrière par les typhons Daisy et Geralda. Il s'agissait en particulier de déterminer les mesures qu'il fallait prendre sans attendre pour remettre en état les zones dévastées.

11. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a signalé que Madagascar avait été partie, avec les Comores, Maurice, la Réunion (France) et les Seychelles, à un projet de coopération régional, élaboré avec l'aide de l'OMM et conçu essentiellement pour permettre aux pays membres de la Commission de l'océan Indien (COI) de se doter de meilleurs moyens de prévoir les cyclones qui s'abattent sur le sud-ouest de l'océan Indien. Grâce à ce projet, réalisé de 1993 à 1996 avec des fonds prêtés aux pays de la COI par le Fonds européen de développement, Madagascar a été dotée de matériel (stations météorologiques, système primaire d'utilisation des données, système de transmission d'images à haute résolution, électrolyseur, émetteur, etc.) représentant 1 745 000 ECU au total.

12. Madagascar ayant demandé en janvier 1997 l'assistance de l'OMM pour pouvoir remplacer le matériel météorologique qui avait été détruit par le typhon Gretelle, le Gouvernement chinois a accepté de fournir au programme de coopé-

ration volontaire de l'OMM le matériel nécessaire pour équiper une station météorologique dans l'île.

13. Le Département des affaires humanitaires a continué, après les sinistres de 1994, de mettre les services de conseillers techniques à la disposition du pays pour que celui-ci puisse mieux parer aux éventuelles catastrophes. Un matériel modeste mais suffisant a aussi été fourni. On trouvera des détails sur ces apports dans les précédents rapports présentés à l'Assemblée générale.

14. Le Département des affaires humanitaires a financé la participation des représentants de Madagascar à une réunion d'étude tenue en mai 1995 au Burkina Faso dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, pour traiter des mesures concrètes à prendre pour parer aux effets de ces phénomènes. Le Département a lui-même organisé à Madagascar, avec le concours du Gouvernement et de la COI, deux réunions d'étude qui faisaient partie de son programme de formation dans ce même domaine, l'une de portée nationale, l'autre de portée régionale. À ces réunions, qui se sont tenues respectivement du 3 au 7 juin et du 10 au 12 juin 1996, ont assisté 40 hauts fonctionnaires malgaches et des représentants des organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales malgaches et internationales et de donateurs.

15. Lors de la réunion organisée à l'échelle nationale ont été définies les grandes orientations à donner aux plans d'action afin que les services centraux et régionaux soient mieux à même de prendre des mesures de protection préalables contre les catastrophes et de parer aux effets de celles-ci lorsqu'elles surviennent. On s'est tout particulièrement préoccupé des moyens de renforcer l'infrastructure générale de prévention et de secours et d'intensifier la reconstruction nécessaire après les fléaux de 1994 et le typhon Bonita de 1996. Le Ministère de l'intérieur et le PNUD ont par la suite constitué une commission chargée de surveiller si les recommandations établies lors de la réunion sont effectivement appliquées.

16. Cette réunion a également permis :

a) De susciter une volonté d'unir les efforts et de faire concrètement tout ce qui est nécessaire pour parer aux catastrophes naturelles;

b) De constater en quoi les mesures conçues pour parer aux catastrophes peuvent utilement servir aussi la planification d'un développement durable et la réalisation de ce développement;

c) De recenser les mesures et les moyens matériels qui sont absolument nécessaires pour que Madagascar soit

mieux à même de parer aux catastrophes, et notamment d'assurer les secours;

d) De donner le coup d'envoi à l'établissement d'un plan national complet et systématisé, de protection contre les catastrophes.

17. Le Département des affaires humanitaires enverra à Madagascar vers la fin de l'année 1997, une mission d'évaluation et de planification organisée avec l'étroite coopération du bureau local du PNUD, qui étudiera avec les autorités et d'autres partenaires les questions mentionnées ci-dessus. Cette mission devra en priorité aider le Gouvernement à définir une politique et une stratégie d'ensemble en prévision des catastrophes, pour parer à celles-ci et en atténuer les effets lorsqu'elles se produisent. Ces grandes orientations devraient ensuite être traduites en programmes concrets par une équipe de spécialistes malgaches et internationaux, travaillant avec le Gouvernement, des organisations non gouvernementales et les représentants des communautés exposées. Le Département, le PNUD et les autres éléments des Nations Unies continueront pour leur part de chercher les moyens de financement nécessaires pour réaliser ces programmes.

Apports financiers et matériels des donateurs

18. L'International Development Authority (IDA) a prêté un montant de 13,1 millions de dollars, dont une partie (2,78 millions de dollars) a servi en 1995 à financer la reconstruction à la suite des typhons Daisy et Geralda. Le Gouvernement malgache a aussi prélevé cette année-là sur un autre prêt de l'IDA 3,51 millions de dollars pour améliorer la sécurité alimentaire et réaliser un programme élargi de nutrition. Le PAM a lui aussi fourni un apport important pour que Madagascar dispose de vivres en cas de fléaux naturels survenant subitement, comme les cyclones et les inondations, ou progressivement, comme la sécheresse, qui frappe périodiquement certaines régions du pays.

19. Un montant de 2 955 000 dollars a servi en 1995, entre autres usages, à accroître les revenus des ménages urbains les plus pauvres et les plus vulnérables et à combattre la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, parmi lesquels elle est extrêmement forte. Le Gouvernement français, pour sa part, a prêté 683 000 dollars, dont 206 000 dollars ont servi en 1995 à doter diverses entités de meilleurs moyens de parer aux catastrophes.

20. Après les ravages causés par le typhon Cynthia, le Gouvernement suisse a fait un don de 3 954 000 dollars devant permettre de mieux aménager les dérivations secondaires et tertiaires du canal Dabara-Morondava. Ces travaux,

réalisés par le Ministère de l'agriculture, seront exécutés par une main-d'oeuvre rémunérée en vivres.

C. Les difficultés restant à résoudre

21. Plusieurs initiatives, dont on a parlé dans le précédent rapport, n'ont toujours pas été concrétisées. Il faut de considérables apports financiers extérieurs pour alimenter le fonds national de protection contre les catastrophes naturelles, y compris de quoi financer la reconstruction et l'entretien des autoroutes et des édifices publics et la constitution de stocks de combustible régulateurs. Il faut de même se préoccuper systématiquement et de façon suivie de la remise en état des zones cultivables et de l'aménagement de nouvelles terres arables. Enfin, il est d'autant plus impératif de mettre sur pied un système fiable pour surveiller le niveau des réserves de vivres, notamment de ceux qui forment la base de l'alimentation, que le phénomène océanique «El Niño» qui se produit actuellement aura probablement des répercussions sur l'île.

pourront alors aider l'île à appliquer concrètement cette stratégie pour se protéger des catastrophes naturelles de toute nature.

Note

¹ E/1994/66.

III. Conclusions

22. Madagascar n'est pas seulement exposée aux typhons et aux inondations qu'ils provoquent, elle est souvent aussi victime d'autres fléaux – invasions de ravageurs, feux de brousse, tremblements de terre, glissements de terrain ou sécheresses périodiques. S'il est vrai que la communauté internationale n'a jamais manqué d'apporter largement des secours sur le moment, les apports consentis pour aider le pays à assurer un relèvement vital pour lui et une reconstruction durable n'ont pas jusqu'à présent atteint les niveaux requis. Il faut bien comprendre pourtant que l'établissement d'une stratégie, d'un plan et d'un programme permettant de parer dans tous les domaines aux catastrophes et comprenant des mesures de reconstruction durable tout autant que des mesures de précaution bénéficient aussi à la gestion de l'environnement et contribuent à un développement durable et équilibré.

23. Les organismes des Nations Unies intéressés feront donc encore campagne pour que la communauté internationale cherche les moyens qui permettraient à Madagascar de mieux parer, aux divers stades, aux catastrophes dont elle est périodiquement victime. La mission d'évaluation et de planification qui se prépare posera les fondements d'un ensemble de mesures à prendre dans divers secteurs en mettant à profit les compétences internationales et celles du pays même. Les divers intervenants bilatéraux et multilatéraux aident Madagascar dans son effort de développement